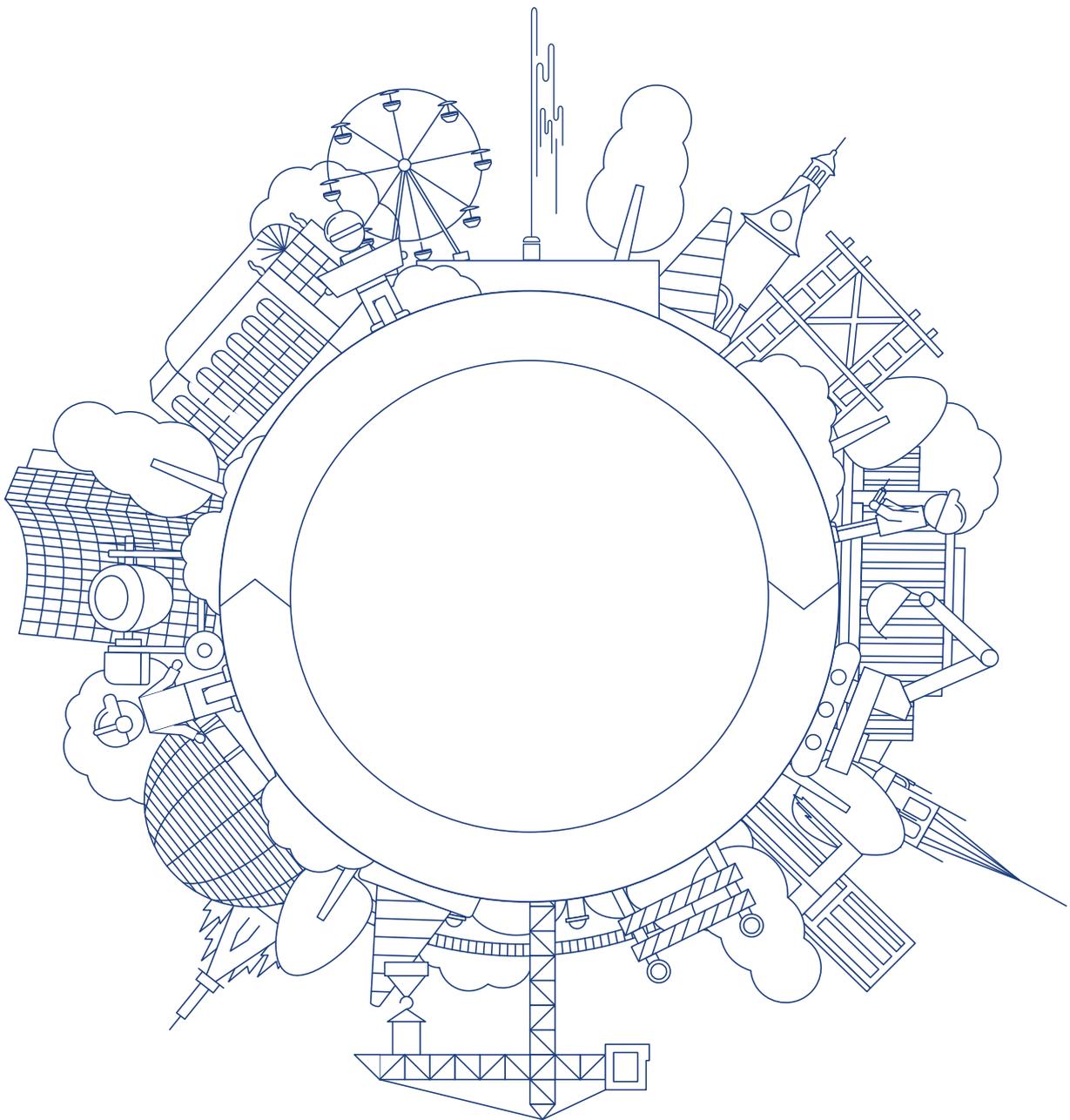


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Genève, le 1^{er} juin 2024

Sommaire

| | |
|--|-----------------------------|
| 1. Message du Président | 4 |
| 2. Message du Directeur | 5 |
| 3. Organes statutaires de la SSE Genève | 6 |
| 4. Relations avec la SSE centrale | 8 |
| 5. Relations avec la Région Romandie | 9 |
| 6. Situation conventionnelle | 10 |
| 6.1. Renouvellement de la Convention nationale..... | 10 |
| 6.2. Renouvellement de la Convention collective locale..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 7. Communication | 13 |
| 7.1. Communications aux membres | 13 |
| 7.2. Autres produits de communication | 15 |
| 8. Institut de Formation de la Construction – IFC | 16 |
| 8.1. Développement de l’IFC durant la période | 16 |
| 8.2. Promotion et valorisation des métiers..... | 18 |
| 8.3. État des effectifs en fin d’année scolaire..... | 19 |
| 8.4. Résultats des examens des formations maçons et CVC..... | 22 |
| 8.5. Certificat de Chef d’équipe..... | 23 |
| 8.6. Historique de l’évolution des formations dispensées..... | 24 |
| 8.7. Situation prévisionnelle 2023-2024 | 25 |
| 8.8. Cours de français, dispensés par délégation à l’OUG..... | 25 |
| 8.9. Sécurité et santé au travail | 25 |
| 9. Manifestations 2023 | 26 |
| 9.1. Points contact | 26 |
| 9.2. Assemblée générale | 28 |
| 9.3. Rencontre d’automne | 29 |
| 10. Juridique | 30 |
| 10.1. Conseils aux membres..... | 30 |
| 10.2. Délivrance de la Charte d’éthique..... | 30 |
| 11. Ressources humaines | 31 |
| 11.1. Fortes chaleurs | 31 |
| 11.2. Gestion de la sinistralité | 31 |
| 12. Technique | 32 |
| 12.1. Commission Technique | 32 |
| 12.2. Sécurité..... | 32 |
| 12.3. Visite technique et développement durable..... | 34 |

| | |
|--|-----------|
| 13. Développement durable..... | 36 |
| 13.1. Commission Développement durable..... | 36 |
| 13.2. Charte Développement durable | 36 |
| 13.3. Outil Bilan carbone chantier et bâtiment (B2CB)..... | 37 |
| 13.4. Guide de bonnes pratiques pour les bases-vies | 38 |
| 14. Conclusion..... | 40 |
| 15. Remerciements..... | 41 |

1. Message du Président



Frédéric Gros
Président

Chers Membres, chers amis entrepreneurs,

Que retenir de cette année 2023, année de toutes les canicules certes, mais aussi de pluies diluviennes à l'automne, grand froid fin novembre... Ces considérations météorologiques sont à l'image des temps que nous traversons : inattendus, riches en défis, et exigeant de nous, capacité d'adaptation, réactivité, résilience enfin.

Si le Covid semble peu ou prou derrière nous, force est de constater que les traces qu'il a laissées peinent à se résorber. Cet état de fait a valu à certains de pratiquer de prix désastreux et d'accepter des conditions générales anormales, or ces pratiques doivent cesser si nous souhaitons assurer la pérennité de nos entreprises. Gardons en mémoire que certains de nos confrères, et pas des moindres, ont dû se résoudre à cesser leur activité ! il convient de nous battre et de faire respecter la valeur de notre

travail afin que de tels événements ne se reproduisent pas.

2023 a également été l'année du partenariat social puisqu'un accord a été trouvé en janvier 2023 pour renouveler la CN 2023+.

Autre thématique d'importance, le développement durable et le virage énergétique qui s'est accentué en 2023. Nouvelles lois et nouveaux règlements ; progrès des matériaux bas carbone ; promotion des véhicules électriques... tout autant d'évolutions qui nous contraignent positivement à suivre le mouvement afin de ne pas rester à la traîne ni manquer le train de cette transition.

Enfin, il me semble que nous observons tous au sein de nos équipes une évolution significative de la relation au travail et de la façon d'envisager l'équilibre vie privée - vie professionnelle. Qu'il s'agisse de temps partiel accru, de télétravail, ou encore de congés paternités prolongés, nous devons relever le défi de rester productifs et compétitifs.

Tout est question de modération, de bon sens et de juste équilibre. Nous en avons assurément tous à revendre et je vous souhaite, chers Membres, chers amis entrepreneurs, de continuer à œuvrer avec fierté et courage pour la pérennité de nos entreprises et de nos beaux métiers.

2. Message du Directeur



Eric Biesel
Directeur

Chers Membres,

Fortes chaleurs et intenses activités... Cette année encore, le monde de la Construction a dû faire preuve de résilience, de solidarité, de créativité et de proactivité. Tout au long de l'année, la SSE Genève a eu à cœur de vous accompagner afin de vous aider à gérer au mieux les différents défis auxquels vous avez été confrontés.

Soucieuse de toujours valoriser votre qualité et votre travail, la SSE Genève, via sa Commission Développement durable, a travaillé tout au long de l'année à l'élaboration de la nouvelle certification développement durable de la SSE Genève. Fruit d'une démarche collaborative entre la SSE Genève, le cabinet international de conseil en opérations dss+, et différents groupes de travail incluant des représentants des adjudicateurs publics et privés, elle viendra attester que les entreprises membres de la SSE Genève qui en bénéficient, respectent les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans leurs domaines de compétences. Elle constituera donc, pour ses détenteurs, un argument de poids et un avantage concurrentiel dans le cadre d'appels d'offres auprès des adjudicateurs.

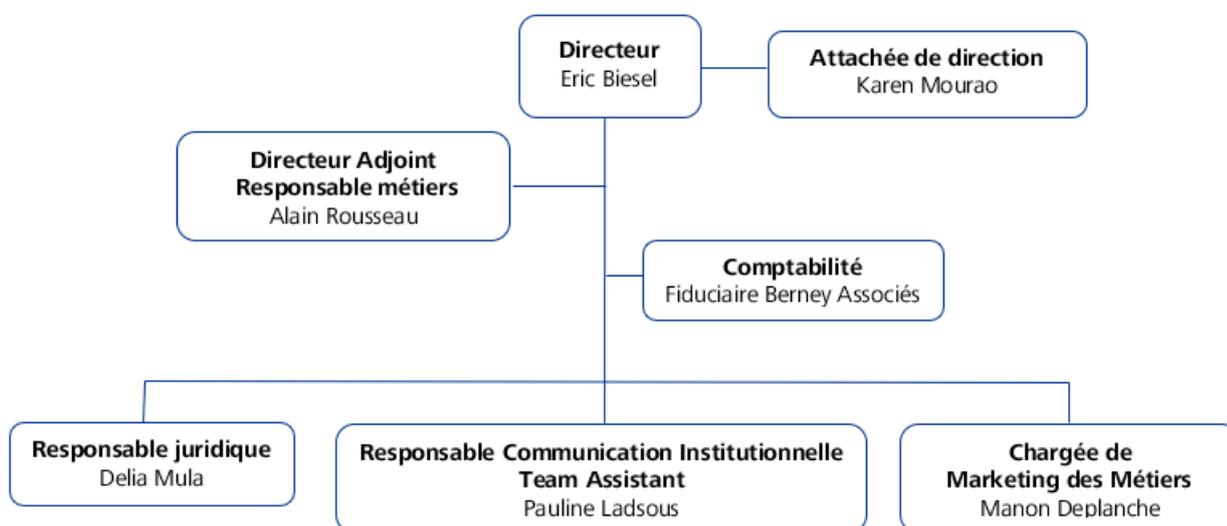
La sécurité sur les chantiers est une autre thématique importante sur laquelle il convenait de continuer à mettre l'accent cette année par le biais de séances hebdomadaires menées conjointement avec la société Orqual, laquelle a encadré des retours d'expérience réguliers permettant aux membres d'échanger sur les bonnes pratiques et de s'en inspirer.

Outre ces rendez-vous réguliers, de nombreux événements en présentiel sont venus ponctuer l'année, occasion pour nous de vous accueillir et pour vous de vous retrouver dans le cadre d'une formation, d'une séance d'information, d'un atelier ou d'un rassemblement convivial à l'instar de notre Assemblée générale ou de la Rencontre d'Automne. Le but de ces événements est encore et toujours de vous aider à relever les défis auxquels vous êtes confrontés au quotidien. Conditions générales liées aux chantiers, stratégie fiscale et transmission d'entreprise, gestion de la sinistralité, nouvelle loi sur la Protection des données ou encore méthodes de calcul sont autant de thématiques abordées en 2023. Nous continuerons à étoffer notre offre dans les années qui viennent, espérant avoir le plaisir de vous y voir toujours plus nombreux et en vous remerciant pour votre confiance renouvelée.

Je saisis enfin l'opportunité de ce message pour vous adresser, chers Membres, nos meilleurs vœux de succès.

L'équipe de la SSE Genève

- Eric BIESEL Directeur
- Alain ROUSSEAU Directeur adjoint, Responsable Métiers
- Karen MOURAO Attachée de direction
- Delia MULA Responsable juridique
- Pauline LADSOUS Responsable Comm. institutionnelle / Team Assistant
- Manon DEPLANCHE Chargée de Marketing des Métiers
- Fiduciaire Berney Associés SA Comptabilité



4. Relations avec la SSE centrale

Durant cette année, le dialogue avec la SSE centrale s'est principalement axé sur la réforme de la formation professionnelle initiale et supérieure, avec la constitution des groupes de travail pour la révision du « Masterplan 2030 de la SSE ».

Par ailleurs, la SSE Genève a sollicité la SSE centrale sur plusieurs thématiques juridiques qui revêtent un caractère national, afin de nous assurer d'une application uniforme des dispositions de la CN et que cette dernière soutienne les efforts que nous menons.

A la demande de la SSE Genève, des négociations ont été engagées avec nos collègues romands, la SSE Centrale et la partie syndicale portant sur la remise en question du classement automatique dans le classe de salaire Q des détenteurs du CAP de maçon français.



5. Relations avec la Région Romandie

Depuis décembre 2022, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE) assure la gestion du secrétariat de la Région Romandie (RR). M. David Valterio, qui a succédé à M. Germain Wicht, et M. Jean-Daniel Wicht, directeur de la FFE, ont respectivement été nommés président et secrétaire pour quatre ans.

Les principales thématiques abordées en séance de Conférence des Présidents de la RR ont été : le Masterplan 2030 ; le maintien des exigences requises s'agissant du badge Système d'information Alliance Construction (SIAC), non encore reconnu dans la plupart des cantons romands, dont Genève, ainsi que la problématique liée à l'obtention des attestations de paiement des cotisations FAR.

La défense des intérêts du système de formation professionnelle ainsi que le développement des centres de formation romands ont également été thématiques.

Enfin, les Présidents des sections de la RR se sont félicités du renouvellement de la CN 2023+ qu'ils avaient unanimement approuvé, puisque pour ces derniers, une lutte efficace contre la concurrence déloyale en matière salariale dans le secteur de la construction passe par une Convention nationale étendue.



6. Situation conventionnelle

La Convention nationale 2019-2022 arrivait à échéance à la fin de l'année 2022. Malgré des grèves préventives menées par les syndicats à Genève puis dans d'autres cantons et après de multiples rounds de négociations, l'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la CN 2023+.

6.1. Renouvellement de la Convention nationale

Malgré le comportement des syndicats genevois, les entrepreneurs de notre canton ont soutenu le renouvellement de la CN au 1^{er} janvier 2023 afin de permettre le maintien des acquis sociaux des travailleurs genevois.

Les délégations de la SSE centrale et des syndicats Unia et Syna étaient parvenues à un accord le 29 novembre 2022. Fruit d'intenses négociations, le résultat prévoyait des simplifications de l'organisation du temps de travail, une augmentation du salaire effectif et du salaire minimum dès le 1^{er} janvier 2023 (sous certaines conditions) et des améliorations dans le but d'accroître l'attrait de la branche. La nouvelle Convention nationale a été conclue pour trois ans. L'Assemblée extraordinaire des délégués de la SSE a approuvé le texte le 13 janvier 2023.

La SSE centrale, ainsi que les syndicats Unia et Syna ont demandé au Conseil fédéral que la nouvelle CN soit déclarée de force obligatoire, ce qui a été acté le 6 avril 2023.

6.1.1. Majoration des salaires de base au 1^{er} janvier 2023

Tous les salaires bruts de base (salaires minimaux) sont majorés de CHF 100. – par mois. La nouvelle grille des salaires de base applicable à Genève est ainsi la suivante :

| | CE (région bleue) | | Q (région rouge) | | A (région rouge) | | B (région rouge) | | C (région rouge) | |
|---------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| | jusqu'au 31.12.22 | dès le 01.01.23 |
| Mensuel | 6 240 | 6 340 | 5 793 | 5 893 | 5 584 | 5 684 | 5 272 | 5 372 | 4 708 | 4 808 |
| Horaire | 35.45 | 36.00 | 32.90 | 33.50 | 31.70 | 32.30 | 29.95 | 30.50 | 26.75 | 27.30 |

Ces nouveaux salaires de base sont entrés en vigueur avec effet rétroactif dès le 1^{er} janvier 2023 et s'appliquent à tous les collaborateurs d'exploitation soumis à la CN.

6.1.2. Augmentation des salaires effectifs au 1^{er} janvier 2023

Tous les salaires effectifs bénéficient d'une adaptation de CHF 150. – bruts par mois pour un collaborateur à plein temps (soit CHF 0.85 / heure), pour autant que les deux conditions cumulatives suivantes soient remplies :

1. Le collaborateur concerné a travaillé durant au moins six mois en 2022 dans une entreprise soumise à la CN (qui peut être différente de son employeur actuel), et
2. Le collaborateur concerné dispose de sa pleine capacité de rendement, c'est-à-dire qu'il se trouve physiquement et intellectuellement en pleine possession de ses moyens.

L'augmentation est entrée en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2023, les éventuelles hausses de salaire accordées à compter du 1^{er} juillet 2022 pouvant toutefois être imputées sur le montant de l'augmentation.

6.1.3. Nouveaux calendriers

Dans un courriel adressé à ses membres le 7 mars 2023, la SSE Genève rappelait que la CN 2023+ permet aux employeurs de choisir entre deux modèles de comptabilisation des heures supplémentaires, à savoir le **Modèle « A »**, identique au modèle prévalant jusqu'alors, avec un solde compris entre 0 et 100 heures supplémentaires (**aucune prise en compte des heures négatives**), ou le **Modèle « B »**, avec un solde compris entre 20 heures négatives et 80 heures supplémentaires, l'entreprise **souhaitant appliquer le modèle « B »** devant en aviser la commission paritaire **avant la fin avril** de chaque année.

6.2. Renouvellement de la Convention collective locale

6.2.1. La Convention collective de travail locale du secteur principal de la construction (CCT-GE)

La Convention collective de travail locale du secteur principal de la construction pour le canton de Genève 2020 (CCT-GE), laquelle arrivait à échéance fin 2022, a, quant à elle, été renouvelée sans modification jusqu'à fin 2025, la partie syndicale n'ayant pas consenti à finaliser la révision des statuts de la CPGO, étape préalable à toute négociation de la CCT locale.



7. Communication

7.1. Communications aux membres

7.1.1. Permis de conduire B et traitement de la catégorie F

En mars 2023, la SSE a été avisée que les autorités genevoises avaient dénoncé plusieurs travailleurs disposant d'un permis de conduire français de catégorie B (couramment appelé « permis voiture ») occupés à manœuvrer sur la voie publique les machines de chantier, telles que les pelles et dumpers, au motif que de telles manœuvres seraient constitutives de conduite sans permis.

La notion de « catégorie B » étant harmonisée au niveau international, rien ne semblait empêcher les détenteurs d'un permis de conduire français de catégorie B de conduire en Suisse des véhicules de catégorie F. Cette pratique a d'ailleurs eu cours durant des décennies sans jamais poser de problème.

La SSE Genève n'est en outre pas parvenue à établir sur quel fondement reposait cette nouvelle pratique de dénonciations et doutait que ces dernières soient juridiquement fondées. Consciente du caractère critique, pour les entrepreneurs, de l'incertitude générée très soudainement par les autorités genevoises, elle a interpellé l'Office fédéral des routes (OFROU), organe compétent s'agissant de la réglementation du droit de conduire.

Les discussions initiées par la SSE Genève avec l'Office fédéral des routes (OFROU) ont finalement abouti à la mise en place d'une solution permettant la conduite des véhicules de la catégorie spéciale F, sur la voie publique en Suisse, par les collaborateurs résidant en France et titulaires d'un permis de conduire français de la catégorie B. Cette solution entrée en vigueur le 20 mars 2023 implique que les personnes concernées se présentent auprès de l'Office cantonal genevois des véhicules, munies de différents justificatifs et renseignements suivants :

- permis de conduire étranger de la catégorie B ;
- attestation d'un opticien agréé ;
- une photo au format passeport, si la personne ne dispose d'aucun permis de conduire suisse ;
- copie du contrat de travail ;
- adresse professionnelle en Suisse.

7.1.2. Protection contre les éléments naturels

Risques hivernaux

Le 27 janvier 2023, la SSE Genève communiquait sur les risques hivernaux et rappelait les principales mesures à mettre en place pour protéger les employés du froid et prévenir les risques associés à des températures très basses, à la neige et au verglas.

Fortes chaleurs

2023 a été marquée par des périodes de canicule consécutives et en ce sens, six communications ont été faites sur les fortes chaleurs en mai, juillet et août 2023, rappelant dans le détail les principales mesures à adopter. Il a malheureusement fallu déplorer des soucis majeurs dans l'application des directives de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du Travail (OCIRT).

Ainsi, à la demande de la SSE Genève, l'OCIRT a accepté de revoir sa directive promulguée en juin 2023 en raison de son caractère difficilement compréhensible et peu praticable. Cette demande a été suivie de plusieurs réunions tripartites visant à aboutir à une directive permettant aux entrepreneurs de mieux organiser les chantiers et mettre en pratique les mesures qui s'imposent en cas de fortes chaleurs.

Il convient de noter que la SSE Genève avait été pionnière en développant et en publiant il y a 4 ans une application « Fortes Chaleurs ». Cet outil interactif a inspiré à l'OCIRT de développer sa propre application, laquelle sera publiée en juin 2024. Elle intégrera les prescriptions de la nouvelle directive, et viendra remplacer l'application de la SSE Genève.

Dérogation à l'horaire d'ouverture des chantiers

Comme les années précédentes, le dispositif de dérogation-cadre à l'horaire d'ouverture des chantiers, négocié par la SSE Genève avec l'Office des autorisations de construire (OAC), a permis de débiter automatiquement les travaux dès 6 heures du matin, en lieu et place de 7 heures, en présence d'une alerte canicule de degré 3 selon MétéoSuisse. Pour rappel, une telle alerte est émise lorsque la température moyenne quotidienne est égale ou supérieure à 25°C durant au moins 3 jours consécutifs.

Les conditions pour débiter les travaux à 6 heures du matin sans demande de dérogation d'horaire à la direction de l'Inspectorat de la construction sont les suivantes :

- Présence d'une alerte canicule de degré 3 ou supérieure selon MétéoSuisse ;
- Travaux n'occasionnant pas de nuisances sonores excessives ;
- Pas de travaux sur des chantiers habités, tels que rehaussement d'immeubles.

7.1.3. Vigilance et rappel des bonnes pratiques en matière de sous-traitance

En mars 2023, plusieurs entreprises de ferrailage ont fait les gros titres pour cause de sous-traitance abusive et la SSE Genève a jugé utile de rappeler à ses membres différentes règles à garder à l'esprit lorsqu'ils mandatent des entreprises pour l'exécution de travaux en sous-traitance. Elle les a également invités à faire preuve de vigilance dans ce contexte.

En outre, et en prévision de la modification de la Loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) et du Règlement d'application de la loi sur l'inspection et les relations du travail (RIRT) qui entreraient en vigueur le 1er juin 2023, la SSE Genève a transmis à ses membres en date du 25 mai un courrier résumant l'ensemble des recommandations à observer en matière de sous-traitance.

7.1.4. Faillite Claudio d'Orlando S.A.

Remplacement des collaborateurs

Dans le contexte douloureux et difficile de la faillite de l'entreprise familiale Claudio d'Orlando SA prononcée en juin 2023, la SSE Genève a été très active pour que le processus de remplacement des collaborateurs soit le plus efficace possible, tant au niveau de la cellule tripartite mise en place par Madame la Conseillère d'Etat Delphine Bachmann que de la cellule paritaire avec la partie syndicale.

7.2. Outils de communication

7.2.1. Page LinkedIn

Ouverte en 2022, la page LinkedIn de la SSE Genève a remporté plus de 400 abonnés en 2023 pour en compter près de 1400 en fin d'année.

La communication via ce réseau social professionnel a permis d'offrir une large visibilité à l'association, à ses membres et à leurs engagements (Charte d'éthique et Développement durable). Cela a également rendu possible la diffusion d'informations sur les différents services de l'association ainsi que sur les événements et les formations qui ont eu lieu tout au long de l'année 2023.

The screenshot shows the LinkedIn profile page for SSE Genève. The header includes the LinkedIn logo, a search bar, and navigation icons for Accueil, Réseau, Offres d'emploi, Messagerie, Notifications, and Vous. Below the header, there are two buttons: "Vous voyez cette page en tant que membre" and "Voir en tant qu'administrateur".

The main profile section features a banner image of construction cranes and the SSE logo. The profile name is "SSE Genève", with the description "Société Suisse des Entrepreneurs Genève - Construire au 21e siècle". It lists "Construction" as the industry, "Genève" as the location, and "1 K abonnés · 2-10 employés". Below this, it shows "Karen et 40 autres relations suivent cette page" and buttons for "Envoyer un message", "Suivi", and a menu icon.

The navigation tabs include "Accueil", "À propos", "Posts", "Emplois", and "Personnes". The "Infos" section provides a detailed description: "La SSE Genève est une association patronale qui regroupe 110 membres, occupant 90% des effectifs de la branche du Gros œuvre à Genève ainsi que des branches apparentées, soit quelques 6000 emplois. A l'écoute et au service de ses membres, l'Association a pour objectifs principaux de porter haut et ... voir plus". A button "Afficher tous les détails" is located below the text.

The "Posts de la page" section shows two recent posts from SSE Genève. The first post, dated 6 January, celebrates a success in a marathon for construction workers. The second post, dated 2 months ago, announces the expansion of the team to better serve members and end the year.

On the right side, there is a sponsored advertisement for "DES RÉSULTATS BtoBLUFFAN IS" with a "Recevoir" button. Below that, the "Pages également consultées" section lists three related pages: "IFC Institut de Formation de la Construction" (730 abonnés), "Construction Perret - Entreprise Totale" (3 098 abonnés), and "Bâtisseurs Partenaires CH" (837 abonnés). Each entry includes a "Suivi" button. A "Tout afficher" button is at the bottom of this section.

8. Institut de Formation de la Construction – IFC

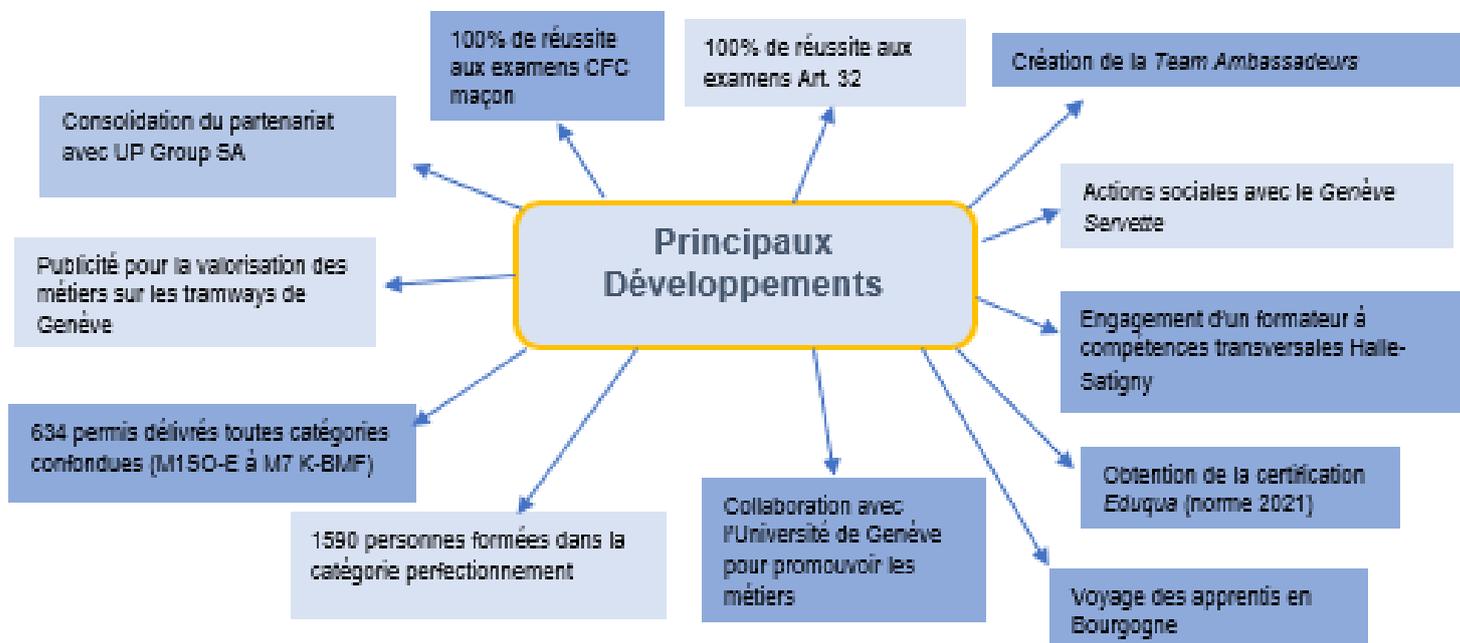
L'année sous revue a vu naître plusieurs projets qui ont abouti à une augmentation significative de la capacité de l'Institut de Formation de la Construction (IFC) à répondre à la demande, toujours croissante, des entreprises à former leurs collaborateurs dans les règles de l'art.

La mission de l'Institut : accroître sans relâche le travail en sécurité. La finalisation de l'introduction de la réalité virtuelle dans les formations pour machinistes en est un exemple concret. Les formateurs de l'IFC ont en ligne de mire l'amélioration constante et l'adaptation aux nouvelles réglementations ou technologies.

Tout au long de l'année, l'IFC a également maintenu ses efforts de valorisation de son image par le biais de différentes campagnes de promotion et de présence dans le cadre de plusieurs événements.

Le site internet a été régulièrement agrémenté par différentes informations et contenus de promotion valorisant les apprenants et les métiers de la construction. En outre, il regroupe toutes les informations utiles à disposition du public : www.ifc-ge.ch

8.1. Développement de l'IFC durant la période



Indicateurs 2022 / 2023 :

| Liste des formations | Nb jours mémorisés annuels | Heures réalisées annuelles | Périodes réalisées annuelles | dont hors canton en périodes | Participants par session | Effectifs annuels | Périodes / participants annuels |
|--|----------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|
| 1. FORMATIONS INITIALES | | | | | | | |
| A32 M1 | 34 | 272 | 340 | 0 | 18 | 18 | 6120 |
| A32 M2 | 34 | 272 | 340 | 0 | 13 | 13 | 4420 |
| A32 CVC1 | 32 | 256 | 320 | 80 | 5 | 5 | 1600 |
| A32 CVC2 | 32 | 256 | 320 | 80 | 5 | 5 | 1600 |
| CIE CFC maçon 1,2,3 | 81 | 648 | 810 | 0 | 41 | 41 | 33210 |
| AFP aide-maçon 1 et 2 | 50 | 400 | 500 | 0 | 7 | 7 | 3500 |
| SOUS-TOTAL Formations initiales | 263 | 2104 | 2630 | 160 | | 89 | 50450 |
| 2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT | | | | | | | |
| Chef d'équipe 1 et 2 | 33 | 264 | 330 | 0 | 12 | 12 | 3960 |
| Calcul et Plans | 2 | 16 | 20 | 0 | 3 | 6 | 60 |
| Passerelle | 10 | 80 | 100 | 0 | 6 | 30 | 600 |
| Machiniste M1 K-BMF | 85 | 680 | 850 | 0 | 13 | 220 | 11050 |
| Examens pratiques M1 K-BMF | 33 | 264 | 330 | 0 | 8 | 246 | 2640 |
| Machiniste M1 SOE | 54 | 432 | 540 | 0 | 7.5 | 405 | 4050 |
| Formation pour Jardin Suisse | 15 | 120 | 150 | 0 | 10 | 31 | 1500 |
| Machiniste M2 à M7 K-BMF | 48 | 384 | 480.0 | 0 | 8 | 97 | 3840 |
| Grutier | 12 | 90 | 112.5 | 0 | 4 | 16 | 450 |
| Scie sur Table | 3 | 10.5 | 13.1 | 0 | 7 | 21 | 92 |
| Elingage | 61 | 244 | 305 | 0 | 8 | 494 | 2440 |
| SOUS-TOTAL Formations continues et perfectionnement | 356 | 2584.5 | 3230.625 | 0 | | 1578 | 30682 |
| TOTAL GÉNÉRAL jours / heures / périodes IFC | 619 | 4688.5 | 5860.6 | 160 | | 1667 | 81132 |

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA :

| | Réel 2020-2021 | Réel 2021-2022 | Cibles 2022-2023 | Réel 2021-2023 |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Périodes totales de formations | 72'709 | 82'420 | 75'000 | 81'132 |
| Taux de réussite | 78% | 81% | 75% | 80% |
| Taux d'abandon | 11% | 10% | 15% | 13% |
| Taux de satisfaction / Formation initiale | 81% | 80% | 80% | 77% |
| Taux de satisfaction / Formation continue | 92% | 94% | 80% | 95% |
| Cours réalisés / planifiés | 18 | 17 | 19 | 19 |
| Taux de réussite Perfectionnement | 89% | 89% | 80% | 91% |
| Taux d'abandon Perfectionnement | 2% | 3% | 10% | 2% |
| Nombres de séances de coordination | 8 | 7 | 6 | 6 |
| Nombres de participants | 944 | 1'433 | 1'000 | 1'667 |

8.2. Promotion et valorisation des métiers

Durant l'exercice 2022-2023, l'IFC a pu organiser les événements de promotion et de valorisation des métiers suivants :

- Trois Vitrines des Métiers : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année). Forums à destination des jeunes du cycle d'orientation.
- Un Zoom-métiers : visite de chantier à destination des candidats à l'apprentissage : le 22 septembre 2022 sur un chantier de l'entreprise IMPLENIA SUISSE SA. 11 jeunes, trois accompagnants de l'OFPC et deux représentants de l'IFC y ont participé.
- Participation à la mise en place de la plateforme Gestage.
- Cité des métiers du 22 au 27 novembre 2022 : l'IFC avait mis à disposition des visiteurs un simulateur de grue et ainsi offert la possibilité de poser une brique sur un mur en construction. Ces deux pôles d'attrait ont rencontré un franc succès. En effet, l'IFC a comptabilisé 3'000 briques posées et 2 tonnes de mortier utilisées à cette fin.
- Consolidation du partenariat avec le groupe Grenats et quatre événements sportifs entre février et juin 2023.
- Recrutement en direct, Espace lounge du Stade de Genève le 22 mars 2023. Le recrutement en direct est ouvert à toute personne intéressée par un apprentissage. Pour les candidats, cela donne la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation. Pour les entreprises, c'est le moyen de rencontrer des candidats en vue d'un engagement et de rappeler les exigences de la formation. Partenaire de cet événement, le Servette FC, club phare de notre canton, a exprimé ainsi son soutien à la formation professionnelle et donné une belle visibilité à cette prestation.
- Participation de l'IFC au Forum Job Rencontres à Carouge le 20 juin 2023, et à la fête de l'apprentissage avec remise de prix à l'apprenti M. COQUILLAT Mathieu (Construction Perret SA) qui a obtenu la meilleure note en pratique ainsi que la meilleure moyenne générale aux examens du CFC dans la filière maçonnerie.
- Trois visites par des élèves des Cycles de la Halle de maçonnerie.

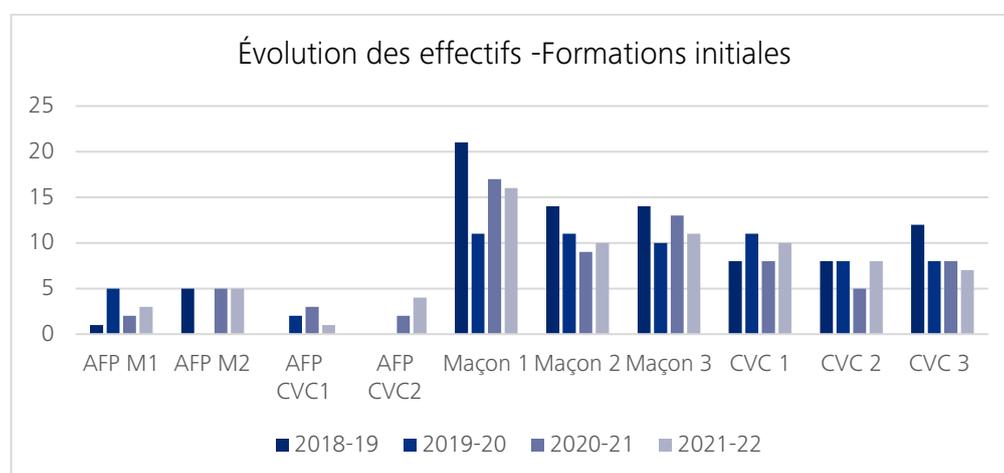
- Du 3 au 7 juillet 2023 : voyage pédagogique avec les apprentis CFC maçons de 2^{ème} année en Bourgogne.

L'Institut de Formation de la Construction remercie chaleureusement toutes les entreprises qui ont participé à l'organisation des événements de la promotion des métiers et de l'apprentissage.

8.3. État des effectifs en fin d'année scolaire

État des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

| | 2019-20 | 2020-21 | 2021-22 | 2022-23 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| AFP 1 | 5 | 2 | 3 | 2 |
| AFP 2 | 0 | 5 | 5 | 4 |
| AFP CVC1 | 2 | 3 | 1 | |
| AFP CVC2 | | 2 | 4 | 1 |
| Maçon 1 | 11 | 17 | 16 | 17 |
| Maçon 2 | 11 | 9 | 10 | 15 |
| Maçon 3 | 10 | 13 | 11 | 14 |
| CVC 1 | 11 | 8 | 10 | 15 |
| CVC 2 | 8 | 5 | 8 | 9 |
| CVC 3 | 8 | 8 | 7 | 13 |
| Total | 66 | 72 | 75 | 90 |



On note une augmentation substantielle des effectifs au regard de l'exercice précédent et ce, plus spécifiquement pour la filière CFC Construction de routes. En outre, au total 20 résiliations de contrats sont intervenues au cours de la période sous revue.

Le maintien des tests d'entrée s'avère toujours indispensable car il apporte une meilleure orientation dans le choix de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet en effet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

État des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante (reflet au 15 novembre 2023) :

| | 2019-20 | 2020-21 | 2021-22 | 2022-23 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A32 M1 | 17 | 11 | 13 | 18 |
| A32 M2 | 11 | 18 | 12 | 13 |
| A32 CVC1 | 7 | 7 | 5 | 5 |
| A32 CVC2 | 5 | 6 | 8 | 5 |
| Chef d'équipe | 16 | 30 | 14 | 14 |
| Total | 56 | 72 | 52 | 55 |

Le tableau ci-dessus indique :

Une stabilité et un équilibre des nouveaux contrats de formation pour la voie A32, relativement à 2021-2022. Un équilibre fragile pour la section A32, section CVC, 1^{ère} année.

S'agissant de l'objectif de maintien des effectifs Articles 32 à un niveau convenable, des modalités de communication aux entreprises ont été définies avec l'OFPC.

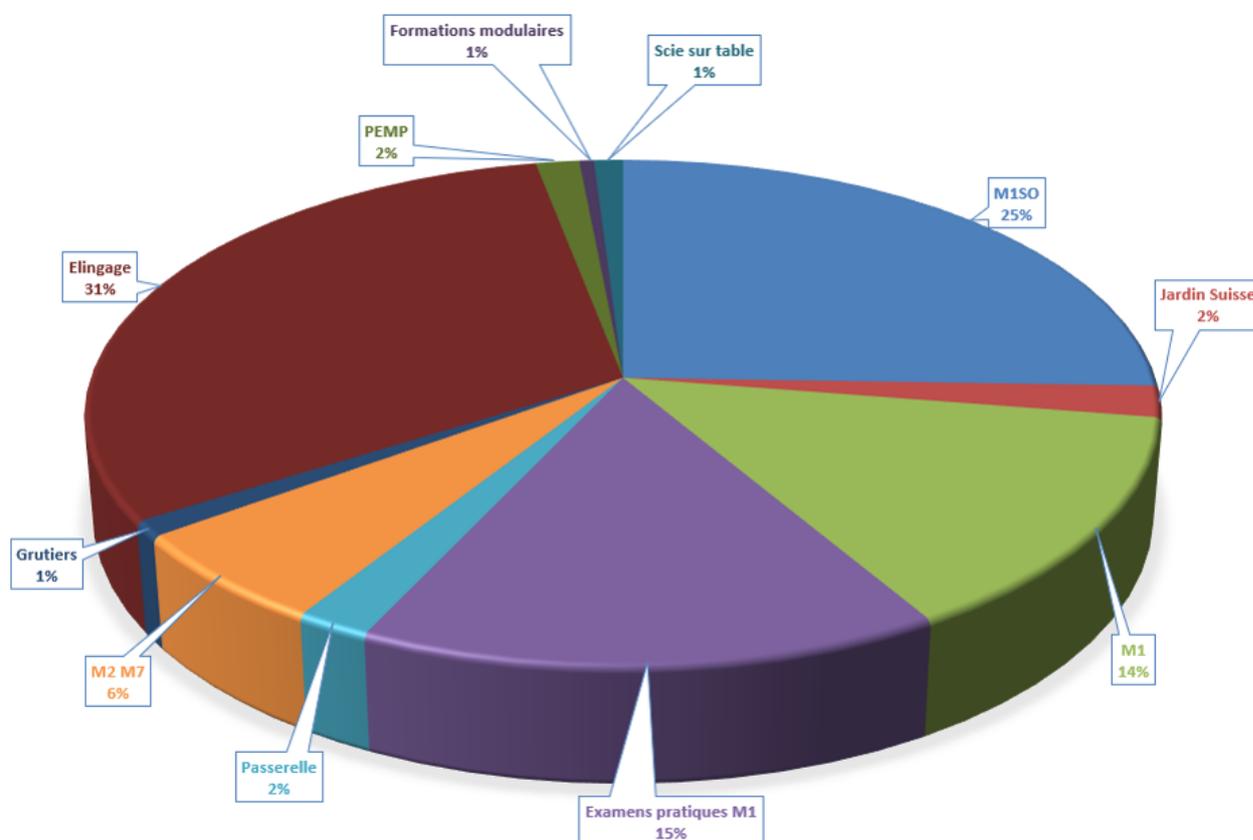
Une attention particulière et accrue se doit d'être portée à la filière A32 section génie civil. En effet, une baisse progressive des effectifs de cette section, pourrait mettre en péril son financement par l'OFPC et accroître les risques à moyen et long terme, de prêter la qualification des collaborateurs d'entreprises.



État des effectifs des formations machinistes, grutiers et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de 1590 personnes durant l'exercice sous revue.

La répartition par formation est la suivante :

| 1351 INSCRITS | |
|----------------------------|--|
| M1SO | 405 pour 388 permis réussis |
| Jardin Suisse | 31 inscrits |
| M1 K-BMF | 220 pour 211 autorisations provisoires |
| Examens pratiques M1 K-BMF | 246 pour 152 réussites |
| Passerelle | 30 pour 23 permis réussis |
| M2-M7 K-BMF | 97 pour 94 réussis |
| Grutiers | 16 en cours de formation |
| Elingage | 494 pour 481 réussis |
| Formation PEMP | 24 pour 24 réussis |
| Formations modulaires | 6 pour 3 réussis |
| Scie sur table | 21 pour 21 réussis |



Le règlement K-BMF (Kran und Baumaschinenführer) tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis. Le règlement des examens K-BMF ainsi que le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite présentant un danger particulier lors de leur conduite.

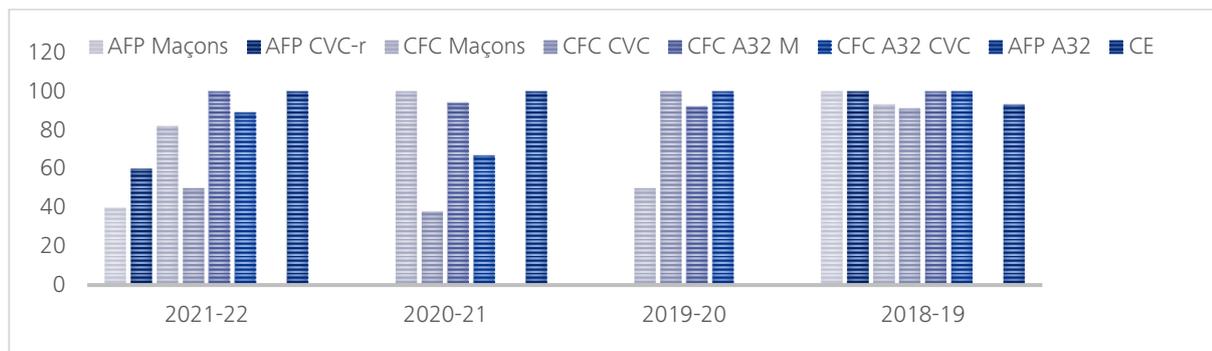
Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines. Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif

de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.

8.4. Résultats des examens des formations maçons et CVC

| | Examens 2022/23 | | | Examens 2021/22 | | | Examens 2020/21 | | |
|-----------------------|-----------------|-------|------|-----------------|-------|------|-----------------|-------|------|
| | Présentés | Admis | Taux | Présentés | Admis | Taux | Présentés | Admis | Taux |
| AFP Aide-Maçons | 3 | 3 | 100% | 5 | 2 | 40% | 5 | 0 | 0% |
| AFP CVC-r | 2 | 2 | 100% | 5 | 3 | 60% | 2 | 0 | 0% |
| CFC Maçon (Apprentis) | 12 | 12 | 100% | 11 | 9 | 82% | 13 | 13 | 100% |
| CFC CVC (Apprentis) | 12 | 4 | 33% | 8 | 4 | 50% | 8 | 3 | 38% |
| CFC Maçon (Adultes) | 12 | 12 | 100% | 12 | 12 | 100% | 17 | 16 | 94% |
| CFC CVC (Adultes) | 5 | 4 | 80% | 9 | 8 | 89% | 6 | 4 | 67% |
| AFP A32 | 0 | 0 | | - | - | - | - | - | - |
| Chefs d'équipe | 0 | 0 | | 14 | 14 | 100% | 16 | 16 | 100% |
| Total | 46 | 37 | 80% | 64 | 52 | 81% | 67 | 52 | 78% |

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Trois catégories se démarquent principalement en matière de réussite. Il s'agit des :

1. Chefs d'équipe dont le taux de réussite est de 100%,
2. Articles 32 section maçonnerie dont le taux de réussite est de 100%,
3. Celle des apprentis AFP assistants constructeurs de route dont le taux de réussite est de 100%,

En revanche, celle des apprentis CFC CVC-r présente un faible taux de réussite de 33%.

Le constat des échecs de la filière construction de routes démontre l'importance de la pratique dans le cadre de l'apprentissage. Un travail de suivi rigoureux de l'acquisition des compétences par les apprentis, sur le chantier, s'avère indispensable pour tenter d'inverser la courbe des échecs. Une sensibilisation auprès des formateurs d'apprentis en entreprise a été réalisée au regard de l'acquisition des compétences de la position 3 de la directive des examens de la profession et notamment sur :

- La pose d'enrobé bitumineux (poser le revêtement bitumineux à la main, réglage, etc...),
- La pose de bordures,
- La pose de pavés,
- Le drainage et la canalisation.

Tous les partenaires de la formation professionnelle se sont engagés à poursuivre une coordination étroite entre eux, pour limiter ou prévenir les échecs.

S'agissant des formations article 32 et chef d'équipe, l'IFC maintient les évaluations régulières des candidats pour s'assurer de la bonne acquisition des compétences et des connaissances et signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC (pour la voie A32) et ce, afin de pouvoir anticiper des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification (propositions de plans d'action pour du travail personnel, inscriptions aux formations modulaires, etc.).

8.5. Certificat de Chef d'équipe

En complément de leur programme officiel et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe de la volée 2022-2024, ont pu bénéficier, en présentiel :

- d'une formation au parcours sécurité ;
- d'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue ;
- d'une formation à l'élingage.

8.6. Historique de l'évolution des formations dispensées

| | 2011-12 | 2012-13 | 2013-14 | 2014-15 | 2015-16 | 2016-17 | 2017-18 | 2018-19 | 2019-20 | 2020-21 | 2021-22 | 2022-23 |
|--|---------|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | | | | | | | | | |
| Chef d'équipe | | | | | | | | | | | | |
| Art. 32 | | | | | | | | | | | | |
| Maçon 1 | | | | | | | | | | | | |
| Maçon 2 | | | | | | | | | | | | |
| CVC 1 | | | | | | | | | | | | |
| CVC 2 | | | | | | | | | | | | |
| OCE | | | | | | | | | | | | |
| Apprentis CFC | | | | | | | | | | | | |
| Maçon 1,2, 3 | | | | | | | | | | | | |
| CVC 1, 2, 3 | | Cours pratiques à Colombier (NE) | | | | | | | | | | |
| Apprentis AFP | | | | | | | | | | | | |
| Maçon 1 | | | | | | | | | | | | |
| Maçon 2 | | | | | | | | | | | | |
| Constructeur de route 1 | | | | | | | | | | | | |
| Constructeur de route 2 | | | | | | | | | | | | |
| Parcours sécurité | | | | | | | | | | | | |
| Perfectionnement | | | | | | | | | | | | |
| M1 GO | | | | | | | | | | | | |
| M1 K-BMF | | | | | | | | | | | | |
| Passerelle M1 KBMF | | | | | | | | | | | | |
| M2-M7 | | | | | | | | | | | | |
| M2-M7 K-BMF | | | | | | | | | | | | |
| M1 SO Elingage | | | | | | | | | | | | |
| Grutier | | | | | | | | | | | | |
| Elingage | | | | | | | | | | | | |
| Scie sur table | | | | | | | | | | | | |
| Formations modulaires (calculs, plan, nivellement) | | | | | | | | | | | | |
| OACP | | | | | | | | | | | | |
| PEMP | | | | | | | | | | | | |

8.7. Situation prévisionnelle 2023-2024

L'Institut de Formation de la Construction adresse ses remerciements aux entreprises et à tous les partenaires de la formation professionnelle pour leur engagement en faveur d'une Relève de qualité.

Cette année encore, il est à distinguer une volonté de former et de qualifier les collaborateurs d'entreprises.

S'agissant de l'apprentissage, une hausse substantielle des nouveaux contrats d'apprentissage dans la section construction de routes est à mettre en exergue.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2023-2024 sont de 152 candidats (reflet au 15 novembre 2023). Ils sont répartis comme suit :

| | | |
|--------------------------|---|---------------|
| - AFP maçon | : | 4 / 1 |
| - AFP CVC | : | 1 / 0 |
| - CFC maçon | : | 24 / 10 / 16 |
| - CFC CVC | : | 17 / 8 / 13 |
| - CFC tailleur de pierre | : | 0 / 0 / 0 / 0 |
| - A32 section maçonnerie | : | 16 / 18 |
| - A32 section CVC | : | 8 / 5 |
| - Chefs d'équipe 2 | : | 11 |

À ce qui précède, il faut ajouter environ 831 candidats qui ont été formés dans le cadre des formations liées au perfectionnement, dont 140 permis délivrés pour les machinistes M1 à M7 K-BMF et 233 permis pour le M1 SO-E, durant la période septembre 2023-février 2024.

8.8. Cours de français, dispensés par délégation à l'OUG

La cérémonie de remise des attestations et certificats du dispositif « Cours de français bâtiment pour personnel d'exploitation » s'est déroulée le mercredi 26 avril 2023 à l'Université Ouvrière de Genève (UOG). Il est opportun de souligner l'importance d'une telle mesure qui permet aux collaborateurs d'entreprises souhaitant se qualifier en intégrant la voie Article 32 à moyen ou long terme, d'acquérir le niveau minimum requis en français, avant l'entrée en formation, afin qu'ils puissent suivre les cours avec aisance et capitaliser toutes les chances de réussite aux examens finaux.

En collaboration avec l'OUG, l'IFC poursuit son suivi rigoureux des présences des collaborateurs d'entreprises au dispositif et ce, afin d'en mesurer la pertinence pédagogique et son impact sur l'évolution du niveau des candidats.

8.9. Sécurité et santé au travail

Parcours sécurité

Durant l'année 2022-2023, 59 attestations ont été délivrées aux apprenants des formations initiales et continues.

9. Manifestations 2023

9.1. Points contact

En 2023, la SSE a organisé les neuf Points contact suivants :

9.1.1. Point contact « Présentation par l'OCT des Conditions Générales liées aux chantiers »

Ce Point contact du 21 mars 2023 visait à donner à MM. Jérôme Conne (Chef du service technique - OCT), M. Daniel Gada, (Chef de secteur chantiers - OCT) et M. Thierry Messenger (Directeur - OCT) l'occasion de rappeler les différentes procédures et informations relatives aux demandes d'ouverture de chantier sur le domaine public et de préciser certains points qui suscitent encore des interrogations.

L'autre but atteint par cet événement était d'établir un dialogue constructif entre l'OCT et les entreprises de la construction et d'avoir l'occasion d'échanger ouvertement sur leurs besoins et leurs contraintes respectives.

9.1.2. Point contact « Diminuer la sinistralité »

Ce Point contact du 28 mars 2023 était consacré aux outils à disposition pour parvenir à faire diminuer la sinistralité, qui représente un coût important pour les entreprises de construction, et visait à proposer des méthodes pour gérer au mieux les absences.

Cette thématique était divisée en quatre axes, à savoir : les coûts directs et indirects d'un accident, les coûts directs et indirects d'une absence maladie, les atteintes physiques les plus courantes et des moyens à mettre en place pour les éviter, et enfin la question des affections psychiques dont peuvent souffrir les employés et des moyens de les prévenir et de les gérer.

9.1.3. Point contact « Guide de l'environnement sur le chantier »

Un Point contact pour présenter le nouveau guide pour le secteur principal de la construction « Protection de l'environnement sur le chantier » a eu lieu le mardi 9 mai 2023 à la SSE Genève. Son auteure, Mme [Myriam Meyer](#), Spécialiste Sécurité et Environnement à la SSE a mené la présentation.

Ce guide donne aux entrepreneurs un aperçu sur les principaux points d'attention et pistes de réflexion qu'ils devraient intégrer dans leurs projets afin de réaliser des chantiers respectueux de l'environnement. Il est divisé en six chapitres principaux : l'air, le bruit, les eaux, les déchets, les sols et la biodiversité.

9.1.4. Point contact « Sécurité sur les réseaux existants »

Le 11 mai 2023, M. [Julian Hindle](#), ingénieur sécurité CFST, a présenté les principes généraux, documents de référence, partages d'expérience et points d'attention particuliers relatifs aux risques réseaux. Ce Point contact est venu compléter les points QSE hebdomadaires en visioconférence (voir point 12.2) qui se sont tenus tout au long de l'année.

9.1.5. Point contact "CN 2023-2025"

Ce Point contact du 1^{er} juin 2023 avait pour thème le traitement des nouveautés introduites dans la Convention Nationale 2023-2025 (CN 2023-2025), entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et étendue depuis le 1^{er} mai 2023. Il avait également pour objet de passer en revue la pratique de la

Commission Paritaire du Gros Œuvre (CPGO) en matière d'application de la CN 2023-2025 et de sanctions en cas d'infraction.

9.1.6. Point contact « Nouvelle Loi sur la Protection des Données »

La nouvelle loi sur la protection des données (LPD) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Toutes les entreprises de Suisse sont concernées, y compris celles du domaine de la construction.

Aussi, à l'occasion de ce Point contact organisé la veille de son entrée en vigueur le 31 août 2023, M. Samuel Mellot, Attaché à la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) à l'Etat de Genève, nous a présenté les principales modifications dont les entreprises doivent tenir compte.

9.1.7. Point contact « Stratégie fiscale pour entrepreneurs et transmissions d'entreprises »

Ce Point contact du 19 septembre 2023 a été l'occasion pour M. Michel Lambelet, expert en fiscalité et en planification patrimoniale, de dresser un panorama des considérations et paramètres à prendre en compte par les entrepreneurs dans le cadre de la définition de leur stratégie fiscale et de la transmission, à terme, de leur entreprise.

9.1.8. Points contact « Initiation à la calculation »

Organisé en deux parties sous forme d'ateliers pratiques les 6 et 20 octobre 2023, cet événement a permis de faire le point sur les généralités concernant les soumissions dans le canton de Genève, et plus particulièrement sur la construction d'un prix, ainsi que d'une offre.

Nous avons pu compter sur la présence et l'expertise de Messieurs Jean-Philippe Bufalo, Directeur adjoint et Responsable calculation et méthodes chez Induni & Cie SA et Rémy Benoit, Calculateur de Bâtiment chez Scrasa SA.

9.1.9. Point contact atelier de formation « Gérer la sinistralité dans les entreprises »

Ce Point contact du 7 décembre 2023 consacré à la gestion et la prévention des absences dues aux maladies et/ou accidents dans les entreprises avait pour objectif de répondre à la demande de nos membres d'approfondir les sujets précédemment abordés lors du Point contact du 28 mars de l'an passé.

Plus qu'un Point contact, cette rencontre s'est voulue interactive et formatrice. Elle s'est déroulée sous forme d'ateliers permettant l'échange et le partage d'expériences sur la base de cas concrets. Ces ateliers ont été animés par Madame Lise Grangier, Spécialiste CorporateCare du service Santé & Prévoyance Clients Entreprise du Groupe Mutuel, ainsi que par Madame Daniela Paiva, Experte en sécurité et protection de la santé Chimie, physique et ergonomie, Madame Véronique Donzallaz, Case manager de la SUVA, et Docteur Simon Pagin, Médecine des assurances.

Les thématiques abordées ont été l'accompagnement des absences de longue durée, la façon de garder le lien, les absences courtes et récurrentes dites « absences perlées », le retour progressif au travail et l'organisation des chantiers.

9.2. Assemblée générale

La 227^e Assemblée générale de la SSE Genève s'est tenue dans les locaux de l'association le 28 juin 2023 et a réuni 87 participants représentant 52 membres. M. René Leutwyler, Président de la SSE Genève de 2019 à 2023, a passé le flambeau à M. Frédéric Gros qui détient un mandat de 4 ans.



La partie publique s'est déroulée au Mandarin Oriental Hôtel du Rhône. Les 172 convives, membres et invités, ont pu suivre la conférence inspirante donnée par M. Pierre-Henri Chuet, ancien pilote de chasse de l'aéronavale française, lequel nous a exposé les grands principes de leadership et de gestion des risques de l'aviation de chasse, parallèle inédit mais non moins saisissant avec le secteur de la Construction.

9.3. Rencontre d'automne

Cet évènement festif et informel a réuni 165 participants le mercredi 4 octobre 2023 au Village du Soir, lieu phare de la vie nocturne genevoise, né en 2016 d'un pari un peu fou de réhabiliter une zone industrielle de plus de 2'500 m² en une véritable plateforme d'expression artistique et culturelle à destination de tous.



10. Juridique

Le service juridique de la SSE Genève offre un conseil juridique de premier niveau aux membres sur tout thème en lien avec leurs activités, notamment en matière de droit du travail et de contrat d'entreprise. Il met à disposition des membres une large [documentation juridique](#) leur permettant d'obtenir les principaux renseignements relatifs aux thématiques auxquelles ils sont régulièrement confrontés. Il effectue une veille juridique et informe les membres sur les évolutions du droit qui les concernent.

10.1. Conseils aux membres

Le service juridique a traité des demandes principalement liées à la mise en place et au suivi des mesures RHT et des procédures sanitaires en lien avec le Covid-19, mais aussi à des questions relevant du droit du travail (gestion du personnel et planification du travail, salaires minimaux, engagement des collaborateurs, fin des rapports de travail), de la sécurité sur les chantiers ou encore du cadre légal applicable en cas de grève.

10.2. Délivrance de la Charte d'éthique

Chaque trimestre, [la Commission de la Charte d'éthique de la SSE Genève](#) a délivré une Charte d'éthique à près de 75 entreprises membres. Gage de sérieux pour les maîtres d'ouvrage, elle atteste du respect du Code de déontologie de l'association. Officialisée depuis le 13 septembre 1999, et reconnue par l'État de Genève et les différents maîtres d'ouvrage publics, elle remplace l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres. Elle est à joindre aux dossiers de soumission et remplace l'attestation Multipack. Cette charte est réservée aux membres de la SSE Genève inscrits à la Caisse de Compensation du Bâtiment (CCB).

11. Ressources humaines

L'association répond aux questions de ses membres en matière de gestion des ressources humaines et diffuse des informations sur les bonnes pratiques, afin de conjuguer sécurité en entreprise et performance. Être membre de la SSE Genève permet ainsi d'obtenir les dernières informations sur les diverses réglementations ainsi que les conventions collectives de travail applicables dans son secteur et de savoir comment les appliquer.

11.1. Fortes chaleurs

Avec les épisodes de canicule que le Canton a connu pendant l'été, la SSE Genève s'est fortement mobilisée pour accompagner ses membres afin qu'ils prennent toutes les mesures qui s'imposent pour protéger leurs collaborateurs des fortes chaleurs et des rayonnements solaires (UV). Celles-ci ont été convenues avec l'OCIRT et la Direction de l'Inspectorat de la construction.

La SSE a en outre procédé à de nombreuses communications et rappels, et développé pour ses membres un outil interactif, accessible via Internet et permettant de calculer rapidement et facilement le niveau de danger lié à la chaleur dans le cadre des travaux de chantier.

11.2. Gestion de la sinistralité

Tel qu'évoqué plus haut dans le cadre du Point contact qui y a été consacré en décembre, la gestion et la prévention des absences dues aux maladies et ou aux accidents dans les entreprises est un sujet préoccupant pour nos entreprises.

La SSE Genève s'est ainsi employée à aider ses membres de concert avec Groupe Mutuel et la SUVA afin de donner différents outils et conseils dans le but de mieux accompagner les absences de longue durée et de garder le lien ; détecter les causes, réagir de façon appropriée et prévenir les absences perlées ; permettre un retour progressif au travail ; et organiser les chantiers en conséquence.

12. Technique

Deux commissions de la SSE Genève, la Commission Technique et la Commission Travaux du Lac, consacrent leurs travaux aux conditions de marché et aux prix de la construction, dont les activités sont décrites ci-dessous.

12.1. Commission Technique

La Commission Technique défend l'intérêt des membres de la SSE Genève dans le cadre des appels d'offres publics. La Commission s'est réunie à deux reprises en 2023, les 15 juin et 12 octobre. Elle est présidée par M. Denis David-Cruz depuis le 1^{er} janvier 2022, membre du Comité de la SSE Genève et Directeur chez Piasio SA.

Les thématiques traitées ont été les suivantes : Conditions générales liées aux chantiers, consultation sur le projet de nouveau Règlement sur les Chantiers, finalisation du glossaire du Conducteur de Travaux, sécurité sur les chantiers (poursuite des séances hebdomadaires d'information sur la sécurité en collaboration avec la société Orqual SA), organisation de la sortie technique, et organisation des deux Points Contact-ateliers consacrés à la calculation.

Appels d'offres / conditions générales

Afin de défendre au mieux les intérêts de ses membres, la SSE Genève rappelle régulièrement aux collectivités signataires des [Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève et Ville de Genève](#) (éd. 2016) de respecter les conditions du contrat qu'elles ont elles-mêmes élaborées.

La SSE Genève a continué de collaborer avec la FMB pour dénoncer les clauses abusives imposées par certains maîtres d'ouvrage et/ou entreprises générales aux entreprises de construction, en particulier dans les contrats d'entreprise générale ou totale.

Glossaire technique du Conducteur de Travaux

La Commission a compilé un glossaire technique détaillant toutes les étapes de la gestion d'un chantier, leur définition, ainsi que les bases légales et/ou autorités compétentes y relatives.

Ce glossaire a en outre été présenté lors du 1^{er} volet du Marathon du Conducteur de Travaux du 23 janvier 2024 et figure sur le site de la SSE dans la page consacrée à cet événement.

Calculation

Cette thématique revêtant une importance capitale pour la santé financière et la pérennité de nos entreprises, une formation pratique a été organisée en deux parties sous forme d'ateliers. Ceux-ci ont permis de faire le point sur les généralités concernant les soumissions dans le canton de Genève, et plus particulièrement sur la construction d'un prix, ainsi que d'une offre ([voir section 9, point 9.1.8](#)).

12.2. Sécurité

Selon l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA, art. 6. al. 1), l'entrepreneur est responsable de la sécurité de ses collaborateurs : « *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son*

entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. ».

Formation continue et échanges d'expériences pour PERCO et chargés de sécurité (EDEX) 2023

Les entreprises de la construction (principalement classe SUVA 41A) sont tenues par la loi de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail (art. 11a OPA, art. 7 al. 3 OLT 3, directive CFST 6508 ou « directive MSST »).

La solution de branche Sicuro du secteur principal de la construction, représentée par le Bureau romand pour la sécurité au travail de la SSE (BST), propose la formation PERCO qui permet de respecter l'obligation de former un PERCO. Les membres reçoivent une invitation aux formations PERCO, chaque session pouvant accueillir un maximum de 15 participants.

Depuis 2017, la formation s'étend sur deux jours de cours, non nécessairement consécutifs. La reconnaissance du titre « PERCO » est valable 12 ans, sous réserve qu'une formation continue sous la forme de séances « échanges d'expériences » (EDEX) ou jugée équivalente soit assurée.

Les formations continues EDEX permettent aux PERCO et aux chargés de sécurité d'être régulièrement informés sur les thématiques d'actualité en matière de sécurité, et également de partager sur les bonnes pratiques applicables en entreprise. Cet échange est organisé par le [Bureau romand pour la sécurité au travail](#) (BST), ceci en collaboration avec la SSE Genève.

Une séance EDEX a eu lieu le 15 mars 2023 à la SSE Genève, durant laquelle les thèmes suivants ont été traités :

1. Nouveautés juridiques, normes, règles, bonnes pratiques

- Obligation de formation pour certaines tâches de sécurité au travail, OPA art. 7
- Obligation de formation pour les travaux comportant des dangers particuliers, OPA art. 8
- Appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST 6508)

2. 10 points du système MSST

Point 3 Formation, instruction, information

- Prévention dans le secteur de la construction
- Règles vitales / élingage de charges aux grues

Point 10 Contrôle, audit

- Contrôle des systèmes et des postes de travail par la SUVA
- Nouveautés importantes pour les contrôles en entreprise

3. Nouveaux sites web sicuro et BST

- Introduction aux nouveaux sites Internet sicuro et BST
- Accès à l'espace membres sicuro
- Échange d'expériences : recherche de thèmes entre les PERCO

Séances d'information à distance sur la sécurité au travail (Orqual)

Le service d'information à distance sur la sécurité au travail mis en place en septembre 2022 et ayant pour thématique la sécurité sur les chantiers et son organisation, en partenariat avec la société [Orqual SA](#), a

repris dès le mois de janvier 2023. Ainsi, nos membres ont pu se connecter tous les jeudis (hors jours fériés ou jours de fermeture officiels), de 16h00 à 17h00, pour suivre une visioconférence hebdomadaire ayant pour thématique la sécurité sur les chantiers et son organisation.

Les 14 thématiques suivantes ont été traitées en 2023 :

| | |
|---------------|-------------------------------|
| 19 janv. 2023 | Rappel des bases légales |
| 26 janv. 2023 | Électricité sur les chantiers |
| 2 fév. 2023 | Produits chimiques |
| 9 fév. 2023 | Travaux en hauteur |
| 16 fév. 2023 | Coffrages verticaux |
| 23 fév. 2023 | Substances dangereuses |
| 2 mars 2023 | Ouvertures dans les planchers |
| 9 mars 2023 | Elingage de charges |
| 16 mars 2023 | Risque incendie |
| 23 mars 2023 | Travaux au bord de l'eau |
| 30 mars 2023 | Logistique du chantier |
| 20 avril 2023 | Travaux en toiture |
| 27 avril 2023 | Bases vie |
| 11 mai 2023 | Réseaux existants |

La présentation PowerPoint, l'enregistrement vidéo ainsi qu'une fiche récapitulative liée à chaque thématique traitée sont à disposition des membres sur le [site internet](#).

12.3. Visite technique et développement durable

Visite du chantier du Campus Pictet de Rochemont

Le 28 avril 2023, la SSE Genève a organisé pour ses membres une visite du [chantier du Campus Pictet de Rochemont](#) qui compte parmi les projets emblématiques du plan d'aménagement urbanistique Praille-Acacias-Vernets (PAV) et se veut être une référence environnementale dans son concept de construction, sa consommation d'énergie et son accessibilité.

Menée avec le concours de HRS Real Estate SA, elle sera reconduite au printemps 2024 afin de constater l'avancée des travaux un an plus tard et avant l'inauguration prévue en 2025.



13. Développement durable

Depuis plusieurs années déjà, le développement durable est au cœur des préoccupations des entreprises actives dans le secteur principal de la construction à Genève et membres de la SSE Genève.

13.1. Commission Développement durable

La [Commission Développement durable](#) traite de toutes les thématiques liées à la réduction de l’empreinte carbone de la construction sur l’ensemble du cycle de vie des bâtiments. Elle favorise l’échange d’informations et de bonnes pratiques en la matière, et assure également une veille scientifique sur les nouveaux outils et matériaux à disposition pour améliorer le bilan carbone des constructions. La Commission participe également activement, aux côtés des autorités et des autres acteurs concernés, à de nombreux groupes de travail traitant de la transition écologique pour tout ce qui concerne l’acte de bâtir.

M. Christophe Marchand (Directeur chez Soreval SA), a présidé la Commission Développement durable durant toute l’année 2023, laquelle s’est réunie à cinq reprises : les 23 janvier, 9 février, 27 avril, 14 septembre et 24 novembre 2023.

Les thématiques suivantes ont été traitées lors de ces séances :

- Charte Développement durable ;
- Échanges, bonnes pratiques et conseils ;
- Constitution de trois groupes de travail internes à la Commission :
 - Refonte de la Charte Développement durable
 - Outil Bilan carbone
 - Bonnes pratiques : Guide de bonnes pratiques pour les bases vie

13.2. Charte Développement durable

La Charte Développement durable, délivrée depuis 2015 par la SSE Genève à ses membres, rassemble les entreprises de la construction qui souhaitent pérenniser leurs activités sur le plan économique, social et environnemental.

Elle poursuit entre autres les objectifs suivants :

Dimension économique :

- Favoriser la satisfaction des clients.
- Instaurer et entretenir avec les fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques, durables et équitables.
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la politique d’achat.
- Créer, préserver et développer des emplois et son capital humain à long terme.

Dimension sociale :

- Encourager la diversité des équipes de travail.
- Promouvoir le bien-être au travail.
- Développer des compétences et la formation.

Dimension environnementale :

- Assurer une veille légale et normative.
- Minimiser l'impact des activités sur l'environnement en maîtrisant notamment les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, en limitant les émissions de CO₂ et la production de déchets, et en favorisant la valorisation et le recyclage des matériaux.
- Favoriser la mobilité durable.
- Intégrer des facteurs environnementaux dans les décisions d'achat.
- Veiller à limiter les nuisances sonores, les poussières, le bruit et les perturbations du trafic générées par les chantiers.

Liste des entreprises signataires de la Charte Développement durable 2023-2024

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|----------------------|
| Amoudruz SA | Grisoni Zaugg SA | PG Construction Sàrl |
| Arn, Wüthrich & Frigério SA | Induni & Cie SA | Piasio-HTP SA |
| Bertolit SA | Implenia Suisse SA | Prelco SA |
| Cuénod Constructions SA | Jacquet SA | Rampini & Cie SA |
| Colas SA – Tecvia SA | Marti Construction SA | Scrasa SA |
| Construction Perret SA | Maulini SA | Sogeca SA |
| F. Bernasconi & Cie SA | Perrin Frères SA | VCS SA |

Refonte de la Charte et nouvelle certification Développement durable de la SSE Genève

Le travail de refonte de la Charte en cours depuis 2021 a été finalisé à l'automne. Depuis plusieurs mois déjà la Commission avait entamé une réflexion autour du remodelage du contenu de la Charte Développement durable et du processus d'audit des signataires. L'objectif est de convaincre un maximum d'entreprises du secteur de la construction et des professions apparentées, y compris les plus petites d'entre elles, de s'engager dans la transition écologique et de valoriser la Certification dans les marchés publics.

13.3. Outil Bilan carbone chantier et bâtiment (B2CB)

L'outil Bilan carbone chantier et bâtiment (B2CB) est le fruit d'une collaboration entre l'État de Genève, les SIG, la SSE Genève et des acteurs de la construction dans le but de permettre l'évaluation de l'impact carbone d'une construction aux différentes étapes de son cycle de vie.

Plateforme carbone-bâtiment

Constatant qu'un nombre important d'entreprises de la SSE Genève semblaient ne pas se servir de cet outil [carbone-chantier](http://www.carbone-chantier.ch/) très peu demandé dans les appels d'offres, une plateforme a été créée afin de revaloriser l'outil et d'augmenter son utilisation. Il suffit de se connecter à l'adresse suivante : <http://www.carbone-batiment.ch/>



Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe ou en cas de difficultés de connexion, les membres utilisateurs peuvent contacter directement la société [Maneco](#).

La plateforme permet le calcul des émissions de gaz à effets de serre (GES) d'un bâtiment à toutes les étapes du cycle de vie, du chantier à son exploitation en passant par le choix des matériaux. Les résultats sont présentés à l'aide de graphiques et d'indicateurs. La plateforme met également à disposition un catalogue de bonnes pratiques, régulièrement mis à jour avec de nouveaux éco-matériaux et les suggestions des utilisateurs.

Cet outil est à la disposition des maîtres d'ouvrage, architectes, aménagistes et responsables de chantiers, afin de les accompagner dans l'inventaire et la réduction des GES. Il est principalement utile pour les travaux de terrassement et de génie civil.

13.4. Guide de bonnes pratiques pour les bases vie

Sanitaires, vestiaires, réfectoires de pauses ou bureaux, les bases vie ont de multiples fonctions sur les chantiers.

Très gourmands en énergie et particulièrement vulnérables aux surchauffes estivales, améliorer leur performance énergétique lorsque cela est nécessaire est primordial. En plus de réduire les coûts d'exploitation, cela améliore aussi le confort thermique des usagers.

La Commission Développement durable de la SSE Genève a travaillé sur un document proposant une liste de recommandations ayant pour objectif de fixer un niveau standard de qualité des bases vie de chantier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, le confort des utilisateurs, l'image de marque, le choix des matériaux et la sécurité. Des mesures complémentaires visant à atteindre un niveau de performance accru sont également proposées.

Nous vous encourageons à utiliser ce guide, car optimiser la performance des bases vie correspond à la mise en œuvre des principes du développement durable au sein de l'entreprise.



14. Conclusion

Malgré les vagues de canicule et intempéries, la volatilité inédite des prix des matériaux et de l'énergie, et les nouvelles façons de travailler en lien direct avec les aspirations changeantes de la main-d'œuvre, les entrepreneurs ont encore une fois su faire preuve d'une solidité, d'un dynamisme et d'un sens des responsabilités hors norme pour affronter les défis auxquels ils ont été confrontés en 2023. Nous ne pouvons aujourd'hui que nous en réjouir et surtout vous en féliciter.

Dans un monde où l'économie des ressources et le respect de l'environnement sont devenus des facteurs prépondérants, les membres de la SSE Genève entendent bien continuer à jouer le rôle important qu'est le leur, et nous attendons des adjudicateurs qu'ils les y aident. Le secteur de la construction peut en effet faire la différence, mais à condition qu'on lui en donne les moyens.

Il est ainsi essentiel d'assurer la relève professionnelle, et pour ce faire, impératif de parvenir à attirer davantage de jeunes vers nos métiers. La modernisation continue des techniques de travail en complément de savoirs ancestraux éprouvés constitue un premier axe intéressant à explorer. En outre, les bonnes conditions de travail et les rémunérations attractives de nos métiers, sont un deuxième facteur prépondérant et souvent méconnus. Nous sommes persuadés que nous parviendrons à valoriser nos professions grâce à notre discours positif et en incarnant les valeurs fédératrices et nobles que nous défendons. Continuons à bâtir l'avenir ensemble !

15. Remerciements

Des remerciements chaleureux méritent d'être adressés :

Aux collaborateurs de la SSE Genève,

Aux membres du Comité,

À tous les membres et participants aux travaux des Commissions,

Aux membres et membres invités de la SSE Genève,

À l'Institut de Formation de la Construction (IFC),

À tous nos partenaires : SSE, RR, CCB, FMB, FAI, État de Genève, communes, organismes publics, et autres.

Pour le Comité :

Eric Biesel
Directeur

Frédéric Gros
Président

